

Le 11 avril 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le mardi 11 avril 2017 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 19h30.

Étaient présents : Monsieur Boniface Dalle-Vedove, maire
Madame Micheline Racine, mairesse suppléante et conseillère, poste numéro 1
Monsieur Michel Demers, conseiller, poste numéro 2
Monsieur Ghislain Privé, conseiller au poste numéro 3
Monsieur Michel Côté, conseiller, poste numéro 6

Étaient absents :
Monsieur Yvon Blanchard, conseiller, poste numéro 5
Monsieur Robert Blanchard, conseiller, poste numéro 4
a remis sa démission du conseil le 17 janvier dernier

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Boniface Dalle-Vedove.

Était également présent :
Monsieur Robert Désilets, Directeur général et secrétaire-trésorier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h30, le maire, monsieur Boniface Dalle-Vedove déclare la séance ouverte. Monsieur Dalle-Vedove souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle et fait lecture d'une réflexion inspirante.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

042-04-2017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé
Appuyé par : Monsieur Michel Demers
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2017

043-04-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2017

Sur la proposition de : Monsieur Michel Côté
Appuyé par : Monsieur Ghislain Privé
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

5 CORRESPONDANCE

5.1 MRC D'Acton

5.1.1 La Loi sur la qualité de l'environnement et le régime d'autorisation qui en découle sont modifiés.

5.1.2 Projet de loi sur la conservation des milieux humides et hydriques;

5.1.3 Information TPI – entente intermunicipale

5.2 R.I.A.M.

5.2.1 Bilan 2016 – La Régie poursuit sur sa lancée!

5.2.2 Collecte printanière de résidus domestiques dangereux – venez faire exploser le taux de participation!

5.3 M.D.D.E.L.C.C.

5.4 MAMOT

5.5 Les Éleveurs de porcs de la Montérégie – Offrez du porc à vos citoyens.

5.6 Ville de Granby – Entente en matière de loisirs.

5.7 Coalition Québécoise pour le contrôle du tabac – demande d'appui.

5.8 Ligue d'action civique – demande d'appui au recours citoyen.

044-04-2017

DEMANDE D'APPUI AU RECOURS CITOYEN

PRISE DE POSITION FERME DU CONSEIL EN FAVEUR DU DROIT DÉMOCRATIQUE DES CITOYENS DE REQUÉRIR UN RÉFÉRENDUM LORSQU'ILS LE JUGENT NÉCESSAIRE DANS LE CADRE ACTUELLEMENT DÉFINI PAR LA LOI ET ENGAGEMENT À CONTINUER LES PUBLICATIONS DES AVIS PUBLIQUES DANS LES JOURNAUX LOCAUX

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie est géo localisée dans deux des plus grandes démocraties dans le monde, soit la Province du Québec au Canada ;

ATTENDU QUE dans l'histoire de la vie démocratique de la municipalité de Béthanie, cet outil démocratique a été utilisé avec jugement et respect par les citoyens à de très rares occasions ;

ATTENDU QUE les conseils de la municipalité de Béthanie ont historiquement été à l'écoute des besoins et demandes exprimés par leurs citoyens, que ce soit... à l'épicerie ...sur le perron de l'église, ou plus simplement en consultation publique ou encore en conseil municipal, en amont des projets qui ont été proposés de temps a autres ;

ATTENDU QUE les ressources limitées de la municipalité et le fait que, entre autres, les travaux de voirie et d'eau ont été ces dernières décennies un vecteur important de surendettement des villes, mais encore un nid de corruption et de collusion affectant l'ensemble de nos institutions démocratiques, le rapport de la commission Charbonneau en faisant foi ;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec avec le projet de loi 122, rendra obligatoire la consultation publique avant projets des citoyens ;

ATTENDU QUE la nouvelle orientation qui est donné en ce qui concerne la fin de l'obligation de publication des avis publique dans les journaux locaux ;

ATTENDU QUE les citoyens de notre ville, comme dans une large mesure cela est vécu dans une très vaste majorité de municipalités au Québec, sont très loin d'avoir tous accès à une connexion internet ;

ATTENDU QUE le conseil de ville considère comme étant une condition sine qua non le fait que les citoyens doivent être de façon systématique informés par tous les moyens à la disposition du conseil;

ATTENDU QUE le seul moyen sûr à la disposition du conseil de rejoindre 100 % de la population est de le faire par le biais des journaux locaux ;
EN CONSÉQUENCE :

Sur la proposition de : Monsieur Michel Côté
Appuyé par : Madame Micheline Racine
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil Municipal de la municipalité de Béthanie décrète par la présente que la municipalité continuera à appliquer le modèle de démocratie actuel et continuera de permettre la tenue de référendum tel que prévu actuellement par la loi.

QUE la municipalité de Béthanie poursuivra la publication de ses avis publics dans les journaux locaux tant et aussi longtemps que les citoyens n'auront pas un accès à l'internet aussi performant que l'accès aux journaux locaux.

ADOPTÉE

- 5.9 UMQ – Budget fédéral 2017 – allocations non imposables des élus municipaux.
- 5.10 Autorité des marchés financiers – Demande de retrait de la MMQ.
- 5.11 CDRN – Rapport d'activités annuel 2016.
- 5.12 Ministère des Transports – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2017.
- 5.13 Audiences publiques – Référendum municipaux.
- 5.14 CDRN – Vaste mouvement citoyen pour s'opposer aux énergies fossiles.
- 5.15 Municipalité St-Joseph-de-Coleraine – Demande d'amendement au code municipal du Québec.
- 5.16 Municipalité d'Elgin – Demande d'appui – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – dépenses pour l'entretien hivernal.
- 5.17 UMQ – Exploitation hydrocarbure.

6 AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Compte-rendu de la mairesse suppléante pour la période du 15 mars au 10 avril 2017

1. Vendredi le 17 mars, en soirée au Hameau des Marguerites, j'ai rencontré les gens de place aux jeunes.
2. Mardi le 21 mars, j'ai présidé la séance du conseil.
3. Mercredi 22 mars au mercredi 29 mars, j'ai contribué à l'élaboration de lettres d'appui au dossier 409942 de la CPTAQ ainsi qu'à la signature de tous les propriétaires concernés par ce dossier.
4. Jeudi le 30 mars, j'ai assisté à l'assemblée générale de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska au club de golf d'Acton Vale.
5. Dimanche le 2 avril, j'ai assisté au cours de photos à Béthanie.
6. Lundi le 3 avril, j'ai participé à la réunion de travail de la commission administrative en prévision de la séance du conseil du 11 avril.
Notes personnelles de la mairesse suppléante Madame Micheline Racine
Monsieur le maire Boniface Dalle-Vedove remercie madame Micheline pour son excellent travail de mairesse suppléante durant sa période d'absence.

6.2 BFL CANADA – AVIS DE GARANTIE

Le directeur général remet au conseil une correspondance de l'assureur récemment reçu pour couvrir la municipalité en matière d'assurance.

6.3 UMQ – INSCRIPTION POUR LES ASSISES 2017

045-04-2017

UMQ – INSCRIPTION POUR LES ASSISES 2017

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), tiendra ses assises 2017 le 4 et 5 mai prochain au Palais des congrès de Montréal ;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie est membre de l'union des Municipalités du Québec ;

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé
Appuyé par : Monsieur Michel Demers
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE Le Conseil de la municipalité de Béthanie mandate le maire, monsieur Boniface Dalle-Vedove, afin de représenter la municipalité de Béthanie aux assises de l'UMQ 2017 qui se tiendra le 4 et 5 mai prochain au Palais des congrès de Montréal et que les sommes dépensées soient prises à même le budget d'opération prévu à cet effet.

ADOPTÉ

6.4 ÉCOLE ST-JEAN-BAPTISTE - DEMANDE D'APPUI ET DE SUBVENTION PROJETS STRUCTURANTS

046-04-2017

ÉCOLE ST-JEAN BAPTISTE – DEMANDE D'APPUI ET DE SUBVENTION PROJETS STRUCTURANTS

ATTENDU QUE l'École St-Jean-Baptiste à fait une demande à la MRC concernant le Fonds de soutien régional aux projets structurants en référence à leur projet d'amélioration de la cour de récréation ;

ATTENDU QUE l'École St-Jean-Baptiste demande l'appui de l'ensemble des municipalités de la MRC D'Acton concernant ce projet ;

ATTENDU QUE l'École St-Jean-Baptiste sollicite aussi la municipalité de Béthanie pour une participation au fonds de soutien aux projets structurants ;

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé
Appuyé par : Monsieur Michel Demers
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE Le Conseil de la municipalité de Béthanie appui l'École St-Jean-Baptiste dans sa demande d'aide via le Fonds de soutien régional aux projets structurants et accepte aussi de participer au fonds de soutien aux projets structurants pour une somme de 150 \$;

ADOPTÉ

7 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

7.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 MARS 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les listes des comptes et des salaires nets payés pour le mois de mars 2017.

047-04-2017

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 31 MARS 2017

Sur la proposition de : Monsieur Michel Côté
Appuyé par : Monsieur Ghislain Privé
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les comptes et les salaires nets payés pour le mois de mars 2017 totalisant 36 912.08

7.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

048-04-2017

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2017

Sur la proposition de : Madame Micheline Racine
Appuyé par : Monsieur Michel Côté
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les dépenses de la liste des fournisseurs tels que présentés ci-dessous et en autorise les déboursés :

Liste des comptes à payer au 31 mars 2017

38 205,86

ADOPTÉE

7.3 RAPPORTS FINANCIERS MENSUELS

7.3.1 CONCILIATION BANCAIRE AU 31 MARS 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la conciliation bancaire au 31 mars 2017 (incluant la liste des chèques et dépôts en circulation), laquelle démontre un solde aux livres de 43 568.04 \$.

7.3.2 RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire au 31 mars 2017 lequel démontre des revenus de 421 089.05 \$ et des dépenses de fonctionnement de 126 628.20 \$.

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

8.1 RAPPORT DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS ;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport du service de premiers répondants pour la période de février 2017

9 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 SUIVI DES DOSSIERS DE CONFORMITÉ D'INSTALLATIONS SEPTIQUES;

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le rapport sur l'état de la situation des installations septiques non conforme

9.2 RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS ;

Monsieur Michel Demers, délégué substitut de la municipalité au conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, présente son rapport.

9.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 244-17 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT 198-10 CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ;

049-04-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 244-17 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 198-10 CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ;

- 0.1 ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié à la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;
- 0.2 ATTENDU les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;
- 0.3 ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
- 0.4 ATTENDU le règlement numéro 119 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
- 0.5 ATTENDU qu'il y a lieu pour le conseil municipal de modifier une disposition du règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité;
- 0.6 ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 21 mars 2017 ;

Sur la proposition de : Madame Micheline Racine

Appuyé par : Monsieur Ghislain Privé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. LA DÉFINITION DE L'EXPRESSION « INSTALLATION

SEPTIQUE » APPARAISSANT À L'ARTICLE 3 EST MODIFIÉE DE

LA FAÇON SUIVANTE :

Par l'ajout d'un second alinéa se lisant comme suit :

Aux fins de l'application du présent règlement, un système de traitement autonome des eaux usées résidentielles bénéficiant d'une certification CAN/BNQ 3680-600 ne constitue pas une installation septique et n'est pas soumis à la vidange aux deux ou aux quatre ans qui y sont prévus.

2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

10 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ;

10.1 RAPPORT DU SERVICE D'INSPECTION;

11 LOISIRS ET CULTURE;

11.1 RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL AU COMITÉ DES LOISIRS

Monsieur Michel Côté présente son rapport

11.2 UMQ – PROGRAMMES D'ASSURANCE DES OBNL

050-04-2017

PROGRAMMES D'ASSURANCE DES OBNL

ATTENDU QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), oeuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL ;

ATTENDU QUE L'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié ;

Sur la proposition de : Monsieur Michel Côté

Appuyé par : Madame Micheline Racine

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE Le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte de faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que ce Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, l'/ les OBNL suivant(s), nom, adresse, coordonnées :

Comité des Loisirs de Béthanie

1321 chemin de Béthanie

Béthanie, Québec

J0H 1E1

ADOPTÉE

12 AUTRES INFORMATIONS;

13 PÉRIODE DE QUESTIONS;

14 LEVÉE DE LA SÉANCE;

051-04-2017

LEVÉE

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé
Appuyé par : Monsieur Michel Demers
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance soit levée à 21h14

ADOPTÉE

Adopté ce 9 mai 2017

Robert Désilets,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Boniface Dalle-Vedove ,
Maire